

Etude de poste en milieu professionnel



En quoi consiste l'étude de poste en milieu professionnel ?

Suite à la visite médicale avec le médecin de prévention ou du travail, une étude de poste peut être demandée afin de vérifier l'adéquation entre l'état de santé de l'agent et son poste de travail.



A quoi sert-elle ?

- A identifier des situations de travail à risque.
- A évaluer les possibilités d'aménagement de poste.



Comment ça marche ?



Demande du médecin de prévention pour les agents stagiaires, fonctionnaires ou contractuels de droit public ou du médecin du travail pour les agents de droit privé.

Pré-diagnostic de la situation par l'équipe pluridisciplinaire (médecin, infirmier, ergonomiste, conseiller en prévention, ...) avant la prise de contact avec la collectivité pour convenir d'une date d'étude.

Réalisation de l'étude de poste en situation réelle de travail par un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

Diagnostic et perspectives d'actions sont ensuite proposés sous forme d'un rapport, transmis à l'employeur.

Service proposé aux collectivités adhérentes au service de médecine préventive

Secrétariat du service de
Médecine préventive

02 47 66 71 74

medecine.preventive@cdg37.fr

